



Conseil Municipal du 23 février 2015

Compte rendu

Date de convocation
16 février 2015

Conseillers en exercice
19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène CRENN

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 23 février 2015 à 20 heures 00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Étaient présents : M Patrick GUEN, Mme Marie-Hélène CRENN, M. Jean-René KERVELLEC, M. Sébastien DELANOE, M. André TROADEC, Mme Virginie SOCHARD, Mme Angélique QUERE, Mme Carol AUTRET, Mme Françoise GOARANT, M. Alain CUEFF, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Alain CABIOCH, Mme Josette BOUTOILLER, Jean-Luc CHEVALIER, M. Jean-Michel CADIOU, Mme Marie-Hélène ROUE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mme Anne-Marie MALHERBE, M. Jean-Jacques AUTRET qui avaient respectivement donné pouvoir à M. Sébastien DELANOE et Mme Virginie SOCHARD.

Absent excusé : M. Jacques JACOB

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Approbation du PV de la séance du 21 janvier 2015 (Rapporteur : M. le Maire)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 22 janvier 2015 puis, après modification faisant suite à une demande de M. AUTRET, le 28 janvier.
Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le procès-verbal, à l'exception de Mmes ROUE, BOUTOILLER et de M. CADIOU, qui votent contre en raison de la modification du PV initial et de M. CHEVALIER qui s'abstient.

2. Budget principal : compte de gestion (Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget principal le même exercice.

3. Budget camping : compte de gestion

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe camping municipal du Bois de la Palud,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe Camping municipal du Bois de la Palud pour le même exercice.

4. Budget principal : compte administratif

(Rapporteur : M. le Maire /délibération)

M. le Maire présente le compte administratif du budget principal 2014.

Celui-ci se présente comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	792 020,10 €	32 800,00 €	1 146 535,54 €
RECETTES	729 285,76 €	3 258,00 €	1 449 481,32 €
RESULTAT	- 62 734,34 €	- 29 542,00 €	302 945,78 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2014, joint en annexe.

Conformément à la loi, le Maire se retire avant le vote. Mme CRENN, 3^{ème} adjoint, assure la présidence. Avis de la Commission Finances du 13/02/2015 : Favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le compte administratif du budget principal 2014 à l'exception de M. CADIOU qui s'abstient.

5. Budget camping : compte administratif

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

M. le Maire présente le compte administratif du budget annexe Camping municipal du Bois de la Palud 2014. Celui-ci se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT
	REALISE
DEPENSES	18 553,11 €
RECETTES	17 470,92 €
RESULTAT	- 1 082,19 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2014, joint en annexe.

Conformément à la loi, le Maire se retire avant le vote. Mme CRENN, 3^{ème} adjoint, assure la présidence. Avis de la Commission Finances du 13/02/2015 : Favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif du budget annexe Camping municipal du Bois de la Palud 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF - 2014

COMMUNE DE PLOUGOULM

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) - DEPENSES

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		PREVU	REALISE
6042	Achats prestations de services	7 710,45 €	1 702,50 €
60611	Eau et assainissement	7 000,00 €	5 357,45 €
60612	Energie - Electricité	28 000,00 €	21 654,44 €
60621	Combustibles	13 000,00 €	6 620,07 €
60622	Carburants	12 000,00 €	10 994,68 €
60631	Fournitures d'entretien	8 800,00 €	8 783,09 €
60632	Fournitures de petit équipement	4 500,00 €	4 360,54 €
60633	Fournitures de voirie	1 000,00 €	440,83 €
60636	Vêtements de travail	1 500,00 €	1 554,03 €
6064	Fournitures administratives	8 000,00 €	7 886,66 €
6065	Livres, disques, cassettes (Bibliothèque - médiathèque)	6 000,00 €	5 832,35 €
6067	Fournitures scolaires	12 030,00 €	12 404,98 €
6068	Autres matières et Fournitures (NAP)	1 500,00 €	1 359,74 €
611	Contrats de prestations de services	49 000,00 €	46 496,00 €
6135	Locations mobilières	1 500,00 €	1 080,00 €
61521	Entretien de terrains	1 400,00 €	1 333,19 €
61522	Entretien de bâtiments	30 000,00 €	30 645,53 €
61523	Entretien de voies et de réseaux	34 000,00 €	33 656,85 €
61524	Entretien de bois et forêt	1 000,00 €	520,79 €
61551	Entretien de matériel roulant	10 000,00 €	4 280,38 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00 €	3 547,99 €
6156	Maintenance	11 000,00 €	10 499,21 €
616	Primes d'assurance	14 730,00 €	14 765,21 €
617	Etudes et recherches	10 000,00 €	4 138,88 €
6182	Documentation générale et technique	3 000,00 €	2 778,67 €
6184	Versements à des organismes de formation	3 520,00 €	3 005,28 €
6188	Autres frais divers	500,00 €	0,00 €
6225	Indemnités au comptable	1 000,00 €	902,45 €
6226	Honoraires	600,00 €	0,00 €
6227	Frais d'acte et de contentieux	150,00 €	27,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00 €	8 933,10 €
6238	Divers (gazette)	4 000,00 €	2 182,50 €
6247	Transports collectifs	25 000,00 €	21 832,37 €
6251	Voyages et déplacements	1 976,00 €	1 624,25 €
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00 €	3 441,67 €
6262	Frais de télécommunication	6 000,00 €	6 522,12 €
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00 €	1 632,50 €
6281	Concours divers	700,00 €	565,78 €
6284	Redevances pour services rendus	0,00 €	44,55 €
6288	Autres services extérieurs	2 375,00 €	1 439,13 €
63512	Taxes foncières	6 500,00 €	5 797,00 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	300,00 €	0,00 €
6358	Autres droits	500,00 €	490,00 €
TOTAL		355 291,45 €	301 133,76 €

B) - RECETTES

002 - EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES		PREVU	REALISE
002	Excédents antérieurs reportés	146 290,45 €	146 290,45 €
TOTAL		146 290,45 €	146 290,45 €
013 - ATTENUATION DE CHARGES		PREVU	REALISE
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	35 000,00 €	87 315,33 €
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	3 500,00 €	2 863,00 €
TOTAL		38 500,00 €	90 178,33 €
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS		PREVU	REALISE
776	Différences sur réalisations	0,00 €	45 577,40 €
TOTAL		0,00 €	45 577,40 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		PREVU	REALISE
70311	Concessions cimetière	3 000,00 €	252,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	4 350,00 €	4 216,80 €
704	Travaux	100,00 €	0,00 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements	30 000,00 €	28 789,40 €
706882	Recettes diverses	500,00 €	538,20 €
706883	Location Salles Municipales	3 500,00 €	1 505,00 €
706884	Abonnements Bibliothèque	1 000,00 €	1 224,60 €
706889	Fournitures Gravillons	4 000,00 €	3 116,25 €
TOTAL		46 450,00 €	39 642,25 €
73 - IMPOTS ET TAXES		PREVU	REALISE
73111	Contributions directes	600 000,00 €	608 206,00 €
7381	Taxe afférente aux droits de mutation	35 000,00 €	33 800,27 €
TOTAL		635 000,00 €	642 006,27 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		PREVU	REALISE
7411	Dotation forfaitaire	260 000,00 €	255 076,00 €
74121	D.G.F. - Dotation de Solidarité Rurale 1ère fraction	43 000,00 €	33 120,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	45 000,00 €	45 616,00 €
74718	Autres	0,00 €	4 230,00 €
7473	Subventions - Départements	11 000,00 €	13 005,90 €
74833	Attributions Etat - Compensation au titre de la T.P.	300,00 €	274,00 €
74834	Attributions Etat - Compensation au titre exon. T.F.	10 000,00 €	22 268,00 €
74835	Attributions Etat - Compensation au titre exon. T.H.	60 000,00 €	44 580,00 €
7488	Autres attributions et participations	4 640,00 €	1 856,00 €
TOTAL		433 940,00 €	420 025,90 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		PREVU	REALISE
752	Revenus des immeubles	27 000,00 €	26 647,49 €
758	Produit divers	0,00 €	3,36 €
7588	Autres produits divers	6 000,00 €	18 917,87 €
TOTAL		33 000,00 €	45 568,72 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		PREVU	REALISE
775	Produit des Cessions d'Immobilisations	0,00 €	20 192,00 €
TOTAL		0,00 €	20 192,00 €
TOTAL GENERAL		1 333 180,45 €	1 449 481,32 €

COMPTE ADMINISTRATIF - 2014

COMMUNE DE PLOUGOULM

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) - DEPENSES

		PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE A RÉALISER
26 - PLAN LOCAL D'URBANISME				
202	Frais liés à la Réalisation des Documents d'urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - ESPACE HERMINE				
2135	Installations Générales, Aménagements des Constructions	640,00 €	639,80 €	0,00 €
2183	Matériel de Bureau et Matériel Informatique	1 000,00 €	792,40 €	0,00 €
2315	Installations, Matériel et Outillage Technique	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL		3 140,00 €	1 432,20 €	1 500,00 €
29 - ÉCOLE PUBLIQUE				
2183	Matériel de Bureau et Matériel Informatique	10 550,00 €	7 995,60 €	0,00 €
2184	Mobilier	6 000,00 €	1 224,30 €	0,00 €
2313	Constructions	22 000,00 €	3 848,00 €	18 000,00 €
2315	Installations, Matériel et Outillage Technique	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		40 050,00 €	13 067,90 €	18 000,00 €
10002 - ACQUISITIONS DE MATÉRIEL				
2051	Concessions et Droits Similaires	7 400,00 €	5 055,60 €	2 000,00 €
2135	Installations Générales, Aménagements des Constructions	600,00 €	667,00 €	0,00 €
21571	Matériel Roulant	87 320,00 €	87 312,00 €	0,00 €
2158	Autres installations, matériel et Outillage Technique	1 500,00 €	131,00 €	1 300,00 €
2168	Autres collections et œuvres d'art	2 100,00 €	1 971,17 €	0,00 €
2181	Installations Générales, Agencements et Aménagements Divers	2 800,00 €	2 765,77 €	0,00 €
2183	Matériel de Bureau et Matériel Informatique	1 500,00 €	1 095,46 €	0,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €	1 737,72 €	0,00 €
2188	Autres Immobilisations Corporelles	2 000,00 €	1 652,00 €	0,00 €
TOTAL		107 220,00 €	102 387,72 €	3 300,00 €
10004 - BÂTIMENTS COMMUNAUX				
2111	terrains nus (Immobilisations Corporelles)	4 000,00 €	3 820,48 €	0,00 €
21311	Construction - Hôtel de ville	2 510,00 €	2 504,70 €	0,00 €
21316	Equipements du Cimetière	1 000,00 €	990,00 €	0,00 €
21318	Autres Bâtimens Publics	1 075,00 €	1 074,00 €	0,00 €
2313	Constructions	77 186,00 €	67 098,23 €	10 000,00 €
TOTAL		85 771,00 €	75 487,41 €	10 000,00 €
10006 - VOIRIE				
2152	Installations de voirie	9 500,00 €	7 017,44 €	0,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 800,00 €	4 737,00 €	0,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 500,00 €	10 464,00 €	0,00 €
2315	Installations, Matériel et outillage technique	90 000,00 €	89 293,61 €	0,00 €
TOTAL		116 800,00 €	111 512,05 €	0,00 €
OFI - OPERATIONS FINANCIERES				
001	Déficit antérieur Reporté	304 737,53 €	304 737,53 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	10 650,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	135 000,00 €	131 955,66 €	0,00 €
165	Dépôts et Cautionnement	0,00 €	304,90 €	0,00 €
16818	Autres prêteurs	5 600,00 €	5 557,33 €	0,00 €
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00 €	45 577,40 €	0,00 €
TOTAL		455 987,53 €	488 132,82 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		808 968,53 €	792 020,10 €	32 800,00 €

B) - RECETTES

10004 - BÂTIMENTS COMMUNAUX		PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE A RÉALISER
1321	Subvention d'équipement non transférable Etat	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
1322	Subvention d'équipement non transférable Région (ADEME)	8 790,00 €	7 032,00 €	1 758,00 €
1323	Subvention d'équipement non transférable CG (ADEME)	8 700,00 €	8 790,00 €	0,00 €
13251	GFP de rattachement	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
1326	Subvention d'équipement non transférable Autres Etab publics locaux	3 850,00 €	0,00 €	0,00 €
1341	Fonds affectés à l'équipement transférable Etat (DETR)	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
TOTAL		101 340,00 €	95 822,00 €	1 758,00 €
10006 - VOIRIE		PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE A RÉALISER
1323	Subvention - Département	12 890,00 €	19 868,00 €	0,00 €
1346	Participations pour Voirie et Réseaux	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
1348	Autres	0,00 €	253,37 €	0,00 €
TOTAL		14 390,00 €	20 121,37 €	1 500,00 €
OFI - OPERATIONS FINANCIERES		PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE A RÉALISER
021	Virement de la Section de Fonctionnement	164 998,00 €	0,00 €	0,00 €
10222	F.C.T.V.A.	14 321,00 €	14 321,71 €	0,00 €
10223	T.L.E.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	0,00 €	9 960,50 €	0,00 €
1068	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	155 241,53 €	155 241,53 €	0,00 €
1342	Amendes de Police	0,00 €	9 371,81 €	0,00 €
1641	Emprunts en Euros	295 000,00 €	295 000,00 €	0,00 €
192	Plus ou Moins Value sur Cession	0,00 €	192,00 €	0,00 €
21571	Matériel Roulant	0,00 €	65 577,40 €	0,00 €
274	Prêts	1 525,00 €	1 525,00 €	0,00 €
28031	Frais d'Etudes	4 018,00 €	4 018,35 €	0,00 €
28041632	SPA - Bâtiments et installations	21 000,00 €	21 000,00 €	0,00 €
28051	Concessions et Droits Similaires	4 760,00 €	4 759,49 €	0,00 €
281311	Hôtel de Ville	25,00 €	25,03 €	0,00 €
281316	Equipements du Cimetière	349,00 €	349,33 €	0,00 €
281318	Autres Bâtiments Publics	161,00 €	160,62 €	0,00 €
28132	Immeubles de Rapport	22 330,00 €	22 330,23 €	0,00 €
28135	Immobilisations Corporelles	632,00 €	631,82 €	0,00 €
28152	Installations de Voirie	337,00 €	337,04 €	0,00 €
281533	Réseaux Câblés	252,00 €	252,05 €	0,00 €
281534	Réseaux d'Electrification	93,00 €	93,33 €	0,00 €
281538	Réseaux Divers	1 130,00 €	1 130,04 €	0,00 €
281568	Autres Matériels et Outillages d'Incendie et de Défense Civile	101,00 €	100,43 €	0,00 €
281571	Matériel Roulant	3 154,00 €	3 153,67 €	0,00 €
28158	Autres Installations, Matériels et Outillages de Voirie	321,00 €	321,40 €	0,00 €
28181	Installations Générales, Agencements et Aménagements Divers	91,00 €	90,90 €	0,00 €
28183	Matériel de Bureau et Informatique	2 858,00 €	2 857,58 €	0,00 €
28184	Mobilier et Matériel	342,00 €	342,07 €	0,00 €
28188	Autres Immobilisations Corporelles	199,00 €	199,06 €	0,00 €
TOTAL		693 238,53 €	613 342,39 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		808 968,53 €	729 285,76 €	3 258,00 €

Excédent de fonctionnement	:	302 945,78 €
Deficit d'investissement	:	62 734,34 €
Excédent global	:	240 211,44 €

COMPTE ADMINISTRATIF - 2014

Camping du Bois de la Palud

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		PREVU	REALISE
6042	Location TPE	200,00 €	135,24 €
60611	Eau et Assainissement	1 000,00 €	986,71 €
60612	Electricité	1 000,00 €	1 342,84 €
60628	Pharmacie	100,00 €	0,00 €
60631	Fournitures d'entretien	800,00 €	554,47 €
60632	Fournitures de petit équipement	100,00 €	91,35 €
60633	Fournitures de Voirie	100,00 €	0,00 €
6064	Fournitures administratives	100,00 €	0,00 €
61521	Entretien de Terrain	411,71 €	0,00 €
61522	Entretien de bâtiments	800,00 €	0,00 €
616	Assurances	1 100,00 €	1 191,38 €
6231	Publicité	400,00 €	156,40 €
6232	Fêtes et cérémonies	100,00 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	100,00 €	100,00 €
6262	Frais de téléphone	600,00 €	321,33 €
627	Services bancaires et assimilés	100,00 €	15,71 €
63513	Redevance Ordures Ménagères	300,00 €	138,64 €
637	Autres Impôts Taxes et Redevances	550,00 €	514,14 €
TOTAL		7 861,71 €	5 548,21 €

012 - CHARGES DE PERSONNEL		PREVU	REALISE
6218	Frais de Personnel	13 000,00 €	13 000,00 €
TOTAL		13 000,00 €	13 000,00 €

022 - DEPENSES IMPREVUES		PREVU	REALISE
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL		1 000,00 €	0,00 €

66 - CHARGES FINANCIERES		PREVU	REALISE
668	Charges Financières	50,00 €	4,90 €
TOTAL		50,00 €	4,90 €

TOTAL DEPENSES		21 911,71 €	18 553,11 €
-----------------------	--	--------------------	--------------------

B - RECETTES

002 - EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES		PREVU	REALISE
002	Excédents antérieurs reportés	3 611,71 €	3 611,71 €
TOTAL		3 611,71 €	3 611,71 €

70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		PREVU	REALISE
70632	Redevances Camping	15 000,00 €	10 859,21 €
TOTAL		15 000,00 €	10 859,21 €

74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		PREVU	REALISE
74741	Participation Commune	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL		3 000,00 €	3 000,00 €

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		PREVU	REALISE
7588	Autres Produits de Gestion Courante	300,00 €	0,00 €
TOTAL		300,00 €	0,00 €

TOTAL RECETTES		21 911,71 €	17 470,92 €
-----------------------	--	--------------------	--------------------

Déficit de Fonctionnement 2014 : 1 082,19 €

Tarifs 2014 - Propositions 2015

Libellé	Unité	Montant 2014	Proposition 2015
Location de Salles Salle Omnisports	Journée	330,00 €	330,00 €
	Demi-journée	165,00 €	165,00 €
	Cauton	480,00 €	480,00 €
	Chauffage	60,00 €	60,00 €
Location de Salles Salle Goariven	Journée	140,00 €	140,00 €
	Demi-journée	70,00 €	70,00 €
	Cauton	480,00 €	480,00 €
Location de Salles Foyer Pour Tous	Journée	140,00 €	140,00 €
	Demi-journée	70,00 €	70,00 €
	Cauton	480,00 €	480,00 €
Café "obsèques"	Location	35,00 €	35,00 €
Location de Salles Algéco	Journée	/	40,00 €
	Demi-journée	/	20,00 €
	Cauton	/	/
Percolateur	Tarif	10,00 €	10,00 €
	Cauton	/	/
Tables et chaises	Tarif	/	/
	Cauton	80,00 €	80,00 €
Transport Scolaire	1 enfant	0,80 €	0,80 €
	2 enfants	1,33 €	1,33 €
	3 enfants	1,60 €	1,60 €
Reprographie	Ecoles de la Commune	<i>l'unité</i>	0,10 €
	Associations communales	<i>l'unité</i>	0,20 €
	Usagers	<i>l'unité</i>	0,30 €
Cartes Postales	<i>l'unité</i>	0,20 €	0,20 €
Fax	<i>l'unité</i>	1,50 €	1,50 €
Gravillons et déchets verts	Gravillons jaunes	<i>la tonne</i>	30,00 €
	Gravillons gris	<i>la tonne</i>	25,00 €
	Déchets verts	<i>la tonne</i>	15,00 €
Concessions de cimetière	2,4 x 2,4 m	15 ans	175,00 €
		30 ans	233,00 €
		50 ans	311,00 €
	2,4 x 1,4 m	15 ans	116,00 €
		30 ans	175,00 €
		50 ans	252,00 €
Columbarium	Emplacement		466,00 €
	Plaques		15,00 €
	15 ans		117,00 €
	30 ans		175,00 €
	50 ans		253,00 €
Eau agricole	inférieur à 5 hectares		18,00 €
	supérieur à 5 hectares		21,00 €
Cantine	Maternelles	<i>l'unité</i>	2,20 €
	Primaires	<i>l'unité</i>	3,00 €
	Adulte	<i>l'unité</i>	4,00 €
Garderie	Demi-heure	<i>la demi-heure</i>	0,75 €
	Goûter	<i>l'unité</i>	0,50 €
Bibliothèque Plougoulmois	Abonnement jeunes	Annuel (0 - 18 ans)	4,00 €
	Abonnement adultes		
	Livres	Annuel	10,00 €
	Vidéos	Annuel	15,00 €
	Livres et vidéos	Annuel	20,00 €
	Internet	l'heure	1,50 €
Bibliothèque Non plougoulmois	Impressions	l'unité A4	0,30 €
	Abonnement jeunes	Annuel (0 - 18 ans)	10,00 €
	Abonnement adultes		
	Livres	Annuel	13,00 €
	Vidéos	Annuel	18,00 €
	Livres et vidéos	Annuel	23,00 €
Internet	l'heure	3,00 €	
Impressions	l'unité A4	0,30 €	

6. Tarifs communaux 2015

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

M. le Maire présente les propositions de tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015.

Les principales modifications sont les suivantes :

- suppression de la prestation de livraison de gravillons et de sable
- suppression du tarif pour l'utilisation d'internet à la bibliothèque
- création d'un tarif de location pour l'Algéco (40 € la journée, 20 € la demi-journée). Avis de la Commission Finances : favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs communaux annexés à la présente délibération, applicables au 1^{er} janvier 2015.

7. Budget EPAL et renouvellement de la convention

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

M. le Maire présente le budget prévisionnel 2015 pour l'ALSH élaboré conjointement avec l'association EPAL. Le budget prévisionnel pour l'ALSH s'équilibre en recettes et en dépenses à 63 271,77 € avec une participation communale de 34 794,63 €.

La nouvelle convention intègre également la nouvelle organisation scolaire et entérine la mise à disposition d'une animatrice pour soutenir l'animation des NAP et l'équipe affectée à la garderie pour un coût annuel de 15 840,00 €.

La convention d'objectifs est établie pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 et peut être modifiée par avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec EPAL, à l'exception de Mmes ROUE, BOUTOILLER et de MM. CHEVALIER et CADIOU qui s'abstiennent.

8. Renouvellement de la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix (HEOL)

(Rapporteur : M. TROADEC / délibération)

M. le Maire propose aux conseillers de renouveler la convention qui lie la commune à l'agence HEOL pour la prestation de conseil en énergie partagée. Ce service consiste à mettre à disposition de la commune un conseiller énergie qui peut assurer notamment des missions de diagnostics et des contrôles sur les interventions effectuées et les résultats obtenus. L'objectif est de parvenir à mettre en place un plan d'actions pour atteindre une maîtrise des dépenses énergétiques de la commune et garantir l'efficacité énergétique du patrimoine.

La durée de la convention est fixée à 3 ans soit jusqu'en mars 2018. Le coût pour 2015 est fixé à 1,29 € par habitant moins la participation de la CCPL à hauteur de 0,50 €/habitant/an assurée pour 2015 et 2016 soit 1450,44 € pour 2015, 1505,52 € pour 2016. Le coût du service augmentant de 2%/an. (2017 : 2478,60 € si suppression de la participation CCPL)

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide le renouvellement de cette convention à l'exception de Mme GOARANT, qui s'abstient.

9. Gîte de Créac'h Bihan et parcelles attenantes : déclassement

(Rapporteur M. le Maire /délibération)

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Le gîte situé à Créac'h Bihan (section AC n°139) n'est plus loué depuis le 15 décembre 2014 et ne sera pas proposé à une nouvelle location, la désaffectation est donc effective et constatée.

En conséquence, dans le cadre d'un projet de vente du gîte et des parcelles attenantes cadastrées section AC n°138 (1810 m²) et 140 (2672 m²), non constructibles (zone A) et libres de toute occupation, M. le Maire propose aux conseillers de prononcer le déclassement de l'immeuble ainsi que des parcelles précitées et de fait, de les intégrer au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers constatent la désaffectation et autorisent le déclassement des biens précités.

10. Gîte de Créac'h Bihan et parcelles attenantes : aliénation

(Rapporteur M. le Maire/délibération)

M. le Maire propose de vendre, à l'amiable, le gîte situé à Créac'h Bihan (section AC n°139, 268 m²) bien désaffecté et déclassé par la délibération n°2015.02.09.

En effet, il expose que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation.

Le service des Domaines a été sollicité et a estimé le bien de la manière suivante :

- parcelle AC n°139 : 32 000 €

Maître BIZIEN, notaire, sera chargée de la vente du gîte. Le prix de mise en vente sera fixé ultérieurement. Les diagnostics obligatoires (performance énergétique, plomb, parasitaire, amiante) sont à réaliser. Les frais d'acte et de négociation sont à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire demande donc de l'autoriser à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré-à-gré.

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent la mise en vente du gîte à l'exception de M. CADIOU qui s'abstient.

11. Travaux d'aménagement du secteur de Ruplouéan : autorisation de signer la convention de financement

(Rapporteur : M. KERVELLEC / délibération)

Dans le cadre du projet de remise en état de la voie communale n°1 reliant St-Pol de Léon à Mespaul et qui traverse le secteur de Ruplouéan, M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention de financement avec St-Pol de Léon. Cette convention prévoit un coût des travaux de 109 072, 80 € TTC avec une participation de la commune de Plougoum à hauteur de 50 % du montant hors taxe soit 45 447,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à signer la convention.

12. Transports scolaires – Services locaux

(Rapporteur : M. le Maire / délibération)

Le marché conclu avec la société Cars de L'Elorn pour le transport scolaire des élèves des écoles primaires arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2014/2015. Ce service est organisé dans le cadre d'une délégation de compétence du Département, autorité compétente pour l'organisation des transports scolaires interurbains.

Une rencontre avec le service transport du Conseil général a permis d'évoquer les dispositions susceptibles d'être adoptées en vue de reconduire ce service de transport scolaire local à compter de septembre 2015.

Suivant le montant estimatif prévisionnel de la commande, une procédure adaptée peut être mise en œuvre par la Commune pour le choix du titulaire du marché. Cette procédure est préférable à celle de l'appel d'offres ouvert utilisée précédemment par le Département, car elle facilite l'accès des petites entreprises locales et permet la négociation. Le contrat pourrait rester sous forme d'un marché à bons de commande et pourrait par ailleurs être passé pour une seule ou deux années, au lieu de 4 actuellement.

Le service transport du Conseil général se propose d'apporter tous documents (techniques et administratifs) et assistance à la Commune pour mener à bien la procédure.

Une nouvelle délégation de compétence est à solliciter auprès du Département. Deux options sont proposées :

- la reconduction dans les mêmes termes qu'aujourd'hui avec modification de la procédure de consultation des entreprises et suppression de quelques dispositions annexes obsolètes ;
- une extension des compétences déléguées à la Commune, essentiellement en matière de gestion directe du circuit et de décision de création des points d'arrêt.

Délibération

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de décider la reconduction à compter de septembre 2015 des services de transport scolaire pour la desserte des écoles primaires de la commune ;
- de décider le lancement d'une consultation d'entreprises via une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché pour l'année scolaire 2015/2016, éventuellement renouvelable pour l'année scolaire 2016/2017 ;
- de solliciter le Conseil général en vue d'une nouvelle délégation de compétence à la Commune pour l'organisation de ces services, dans des conditions analogues aux conditions actuelles selon le modèle de convention joint en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents (marché, convention de délégation de compétence,...) nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide ces dispositions.

13. Indemnisation des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque

(Rapporteur : M. DELANOE / délibération)

M. le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est gérée et animée par un agent communal accompagné d'une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune (relations avec la bibliothèque départementale notamment). Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire propose aux conseillers d'autoriser le remboursement des frais de déplacement des bénévoles, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux agents territoriaux.

Tarifs de remboursement :

5 CV et moins 0,25 €/km

6 et 7 CV 0,32 €/km

8 CV et plus : 0,35 €/km

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide ces dispositions.

14. Décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article 2122-22 du CGCT)

Décisions de janvier 2015

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la société CEF Yesss électrique Morlaix.

Objet : Mise aux normes de l'installation électrique – Chapelle de Prat Coulm.

Montant : 1 115,24 € HT

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec les pompes funèbres GOURIOU.

Objet : Acquisition d'une stèle avec gravure d'une plaque (*Aristide FICHEZ*).

Montant : 689,66 € HT

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la SARL Julien PACOT.

Objet : Reprise de travaux de couverture sur le Foyer pour tous et les vestiaires du terrain de foot.

Montant : 465 € HT

Décisions de février 2015

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec le Moulin de Kéréon.

Objet : Restauration de 3 registres d'état civil.

Montant : 811,71 € HT

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la société Alapaga.

Objet : Etude thermique préalable aux travaux sur le bâtiment de l'école Charles PERRAULT.

Montant : 1 760 € HT

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la société Techniconsult.

Objet : Etude de l'acoustique interne – Restaurant scolaire.

Montant : 1 400 € HT

1. Questions diverses

Le Maire, faisant suite à une question de Mme BOUTOILLER lors de la séance précédente, précise que l'entreprise Poisson s'est engagée à terminer ses travaux avant la fin de l'année 2015.

Prochain conseil municipal : le 18 mars à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 21h30.

Le Maire,

Patrick GUEN



LISTE DES DELIBERATIONS

- D. n°2015.02.01 Approbation du PV de la séance du 21 janvier 2015
- D. n°2015.02.02 Budget principal : compte de gestion
- D. n°2015.02.03 Budget camping : compte de gestion
- D. n°2015.02.04 Budget principal : compte administratif
- D. n°2015.02.05 Budget camping : compte administratif
- D. n°2015.02.06 Tarifs communaux 2015
- D. n°2015.02.07 Budget EPAL et renouvellement de la convention
- D. n°2015.02.08 Renouvellement de la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix (HEOL)
- D. n°2015.02.09 Gîte de Créac'h Bihan et parcelles attenantes : déclassement
- D. n°2015.02.09b Gîte de Créac'h Bihan et parcelles attenantes : aliénation
- D. n°2015.02.10 Travaux d'aménagement du secteur de Ruplouéan : autorisation de signer la convention de financement
- D. n°2015.02.11 Transports scolaires – Services locaux
- D. n°2015.02.12 Indemnisation des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque

Décisions du Maire en vertu de sa délégation.